



Licenciement abusif, oui, non?

Par **marisupline**, le **22/02/2012** à **08:35**

Bonjour, je viens d'être licenciée pour faute grave par mon patron pour le motif "d'absences injustifiées". Ayant 5 ans d'ancienneté, un salaire de 1500 euros environ (et 13ème mois en décembre), et j'ai dans l'intention d'aller aux prudhommes, car j'ai repris mon travail en ayant toujours mal jusqu'au jour où j'ai fait l'erreur de ne pas justifier 3 absences. Je trouve cela abusif car j'ai fait contre mauvaise fortune bon coeur, et voilà ma récompense... Un membre d'un syndicat m'a conseillé de faire jouer "l'absence de visite de reprise médicale après accident du travail". En effet, j'ai été victime d'un premier arrêt maladie de plus de 21 jours, et de 2 accidents du travail de 1 mois chacun sans la moindre visite chez la médecine du travail. Je travaille en maison de retraite. La question que je me pose, est la suivante: à combien puis-je chiffrer le montant des dommages et intérêts? sachant qu'il va surement y avoir un entretien de conciliation avec mon patron, que je ne voudrais pas me faire duper, et que le membre du syndicat n'en sais strictement rien.

Merci.

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **10:12**

Bonjour,

Le licenciement pour faute grave a eu pour conséquence vraisemblablement de vous priver de l'indemnité de préavis ainsi que des congés payés afférents ainsi que de l'indemnité légale de licenciement de 1/5° de mois par année de présence ou celle conventionnelle si plus favorable, cela est donc facilement chiffrable...

Si le licenciement était même considéré sans cause réelle et sérieuse avec plus de 2 ans d'ancienneté, dans une entreprise d'au moins 11 salariés, l'indemnité minimale serait de 6 mois de salaires, s'y ajouterait les dommages-intérêts pour les différentes carences de l'employeur qui seraient à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes en fonction du préjudice subi...

Par **marisupline**, le **22/02/2012** à **10:34**

merci pmtedforum, mais je suppose que vous avez oublié le mot "supprimer" dans votre phrase "Le licenciement pour faute grave a eu pour conséquence vraisemblablement de l'indemnité de préavis "

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **12:03**

Effectivement, je viens de compléter la phrase...
Avec mes excuses...